

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 27 avril 2016 portant approbation de la nomination de Monsieur Patrick DISDIER en tant que Directeur du Service Inter Universitaire de la Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé (SIUMPPS),
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse en date du 24 mai 2016 portant approbation de la nomination de Monsieur Patrick DISDIER en tant que Directeur du Service Inter Universitaire de la Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé (SIUMPPS),

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Patrick DISDIER, Professeur des Universités, est nommé Directeur du Service Inter Universitaire de la Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé (SIUMPPS), à compter du 24 mai 2016.

Article 2 :

Le mandat du Directeur du Service Inter Universitaire de la Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé (SIUMPPS) est de 3 ans.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 25 mai 2016


Yvon Bertrand
Président d'Aix-Marseille Université

